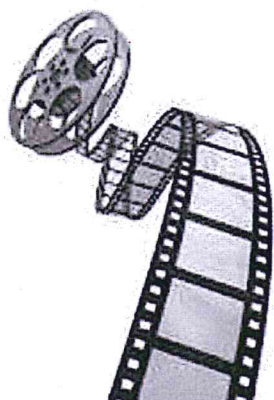


## Distribution des salles de cinéma



Les collectivités qui soutiennent leurs salles doivent agir

Par deux fois cette année, la **Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)** a lancé des signaux d'inquiétude quant aux problèmes que connaît la filière cinématographique dans son ensemble, révélés par le **passage à la projection numérique** des films (voir notre communiqué du 15 avril 2013).

Alors qu'il semblait que la technologie (dématérialisation) numérique devait faciliter l'accès aux copies de films, les difficultés d'accès se sont paradoxalement accrues, avec pour conséquence un appauvrissement de la diversité de l'offre de films sur une grande partie du territoire. Les petites villes et les villes moyennes sont les plus concernées.

Nous nous associons à l'idée qu'une des causes de cette difficulté provient d'une trop forte concentration qui est la source de grands déséquilibres dans les rapports distributeurs-exploitants. Ces déséquilibres, au-delà des salles, ont aussi des effets sur l'affaiblissement, voire la quasi

## Évaluation du site

La Fonderie est rattaché au Conseil régional d'Île-de-France. Ses missions sont centrées autour du développement des technologies et des activités liées aux secteurs du numérique et de l'innovation. Son site Internet présente l'organisme ainsi que son actualité.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 15

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



disparition, des films dits du '*milieu*' – films d'auteur à moyen budget – comme l'avait annoncé en 2006 la réalisatrice **Pascale Ferran**. A cela, il faut encore ajouter d'autres incidences comme nous l'avons exposé dans notre communiqué du 15 mai 2013 : essor du hors-film, application de la convention collective, menaces sur les tournages en région... (cf. la Lettre d'Echanges n°107).

De plus, nous constatons qu'en attendant une action concertée au sein de la filière pour résoudre ce phénomène chaotique, l'organe en mesure de suppléer ces dysfonctionnements, l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC), organisme émanant du ministère de la Culture étroitement liée au **CNC**, se voit contraint de revenir budgétairement, pour 2014, à un niveau de copies correspondant à la fin du 35mm en 2012. Ce qui revient à dire : passer de 2900 copies numériques supplémentaires en 2013 à une épure oscillant aux alentours de moins de 2300 copies numériques en 2014.

Nous constatons que cette contrainte budgétaire vient pondérer l'action visant à couvrir l'ensemble du territoire national afin de conserver ce qui caractérise le modèle du cinéma français : l'accès à la diversité dans la profondeur. Nous constatons également que l'ADRC, en tant qu'organisme responsable, a été le premier à dénoncer l'accroissement de son activité »copies« venant placer la filière face à ses responsabilités. L'agence a apporté des ajustements afin de pondérer progressivement son action. Mais revenir à une période antérieure, qui par la transformation technologique semble être plutôt une période révolue, nous apparaît relever d'une hypothèse économique peu encline à voir la réalité des phénomènes de concentration.

C'est pourquoi la **FNCC** incite les collectivités territoriales à garantir l'équité territoriale en matière d'accès aux films en rejoignant l'ADRC\* afin d'être en mesure de la soutenir dans son action sur l'ensemble du territoire. Il revient aux collectivités de veiller à ce que l'ADRC ait les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

La **FNCC** propose également que des relations soient ouvertes avec les organisations professionnelles rassemblant les cinémas indépendants, afin d'apporter une nouvelle forme de soutien pour les salles qui continuent, en cette période de difficultés diverses, à maintenir une ligne éditoriale de choix diversifiés et de qualité.